



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>43580</b>	De <b>Mme Corinne Vignon</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche
<b>Rubrique</b> > enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> > Conditions d'examen des étudiants	<b>Analyse</b> > Conditions d'examen des étudiants.
Question publiée au JO le : <b>18/01/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les conditions d'examen des étudiants en France. Suite aux fêtes de fin d'année et avec l'augmentation accrue de cas positifs à la covid-19, certains étudiants craignent de ne pouvoir passer leurs examens dans de bonnes conditions. Une majorité d'entre eux souhaiteraient que le protocole actuel prévu pour le passage des examens soit revu. En effet, ils ne se sentent ni en sécurité ni écoutés. Actuellement, de nombreuses facultés prévoient des lieux de composition des examens trop exigus au vu du nombre d'étudiants. Certains professeurs s'alarment de cette situation. Aussi, Mme la députée souhaiterait savoir si le protocole pourrait être amené à évoluer dans les jours à venir : comme cela se fait dans certaines universités, permettre aux étudiants une session d'examen différée lorsqu'ils sont positifs, avec un schéma vaccinal incomplet ou à risque. De plus le recours au distanciel permettrait d'empêcher les grands rassemblements, notamment dans les licences où plusieurs centaines d'étudiants composent pendant plusieurs heures dans des lieux clos. Elle lui demande sa position sur ce sujet.